

COMPOSITION DE L'ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

- Directeur,
- Chef de service,
- Médecin psychiatre,
- Médecin généraliste,
- Psychologues,
- Psychomotricien,
- Cadre Administratif,
- animateurs 1^{re} et 2^e catégories,
- Aides-soignants,
- Accompagnants Educatifs et Sociaux,
- Agents Administratifs.

COORDONNÉES DU SAVS Antennes Sud Seine-et-Marne

Antenne de Varennes :

SAVS-SAMSAH Sud Seine-et-Marne
10^{bis} Route de Cannes
77130 VARENNES-SUR-SEINE
Tél. : 01 60 74 30 46
sav.sudseine@amisdelatelier.org

Antenne de Nemours :

SAVS-SAMSAH Sud Seine-et-Marne
12 rue des Palis
77140 NEMOURS
Tél. : 01 64 78 92 00
sav.sudseine@amisdelatelier.org

Antenne d'Avon :

SAVS-SAMSAH Sud Seine-et-Marne
2 rue Gambetta
77210 AVON
Tél. : 07 60 58 66 56
sav.sudseine@amisdelatelier.org



SAVS (77)

Antennes Sud Seine-et-Marne

Service d'Accompagnement
à la Vie Sociale

Édition juin 2021 - Crédit photo : Christophe Hargoues



FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER
Au service des enfants et adultes en situation de handicap

Siège : 17, rue de l'Égalité - 92290 Châtenay-Malabry
Tél. : 01 46 29 59 00

www.fondation-amisdelatelier.org



FONDATION DES AMIS DE L'ATELIER
Au service des enfants et adultes en situation de handicap

LES MISSIONS DU SAVS

Le service accompagne la personne adulte handicapée, à l'autonomie et dans la gestion de son quotidien et de sa santé.

Les équipes du service proposent un accompagnement à l'autonomie pour tout ou partie des actes essentiels de la vie quotidienne ainsi qu'un accompagnement à la participation sociale et à la citoyenneté.

Le service contribue à **la réalisation du projet de vie de la personne par un accompagnement adapté** favorisant le maintien ou la restauration de ses liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant son accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.

LES PERSONNES ACCUEILLIES AU SAVS SUD SEINE-ET-MARNE

Selon les arrêtés de l'autorité de tutelle (Conseil Départemental 77), le SAVS accueille **entre 13 et 17 adultes**, hommes et femmes, **entre 20 et 60 ans**. Ils relèvent d'une décision de la CDAPH (Commission Départementale d'Admission des Personnes Handicapées).

Ce service intervient auprès des personnes en situation de handicap psychique, y compris celles ayant la qualité de travailleur handicapé, dont les déficiences et incapacités rendent nécessaires un accompagnement, dans des proportions adaptées aux besoins de chaque usager.

Les personnes accueillies vivent dans leur propre logement ou dans leur famille, mais ont des difficultés à mener une vie sociale « équilibrée ». Elles peuvent avoir besoin d'un soutien, d'une écoute, d'une protection et d'un **accompagnement personnalisé dans leurs démarches**.

PROCÉDURE D'ADMISSION

